

<https://www.pressegauche.org/Nouvelles-offres-pour-les-travailleuses-de-CPE-Encore-du-travail-a-faire-a-l>  
[a](#)



# **Nouvelles offres pour les travailleuses de CPE - Encore du travail à faire à la table de négociation**



- Communiqués -  
Date de mise en ligne : vendredi 22 octobre 2021

---

**Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés**

---

**MONTRÉAL, le 22 oct. 2021 - Après avoir pris connaissance des nouvelles offres salariales présentées par le gouvernement aux travailleuses et travailleurs de CPE vendredi matin, la CSN constate que l'écart entre ces offres et les demandes syndicales demeure considérable. La centrale espère voir cet écart se réduire de façon appréciable là où les pourparlers doivent se dérouler, c'est-à-dire à la table de négociation et non sur la place publique.**

« Il faut donner du crédit au gouvernement, il est très créatif. Il a trouvé toutes sortes de façons détournées pour ajouter des points de pourcentage qui, dans les faits, ne s'appliqueront pas à tout le monde, explique Lucie Longchamps, vice-présidente de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN). Ces offres salariales sont légèrement améliorées par rapport aux précédentes, mais elles demeurent de 5 % à 10 % inférieures à nos demandes et elles déséquilibrent complètement l'échelle salariale. »

En plus de ne pas satisfaire les demandes salariales des travailleuses de CPE, les offres déposées ce matin ne comprennent sensiblement rien quant aux autres enjeux soulevés par les syndicats.

« Il n'y a absolument rien en ce qui concerne le ratio d'enfants par éducatrice, ce qui est fondamental dans la gestion de la charge de travail, se désole Stéphanie Vachon, responsable du secteur des CPE à la FSSS-CSN. Il n'y a aucune mesure concrète non plus en ce qui concerne le soutien pour les enfants à besoins particuliers. On nous parle seulement de mettre en place un comité qui se penchera sur la question, sans échéancier précis et sans savoir ce qui adviendra de ses recommandations. De plus, les seules appellations d'emploi dont le salaire n'est pas bonifié avec ces nouvelles offres sont justement celles qui ont le mandat d'aider les éducatrices avec les enfants à besoins particuliers, soit les éducatrices spécialisées et les agentes-conseils. »